

LE JOUR DE LA NUIT

30 Octobre 2010



Pourquoi éteindre la lumière sur le GrandAngoulême ?

La seconde édition du "Jour de la Nuit" aura lieu le **samedi 30 octobre** prochain dans l'agglomération du GrandAngoulême.

Quel est le principe de cette manifestation ?

Cet évènement national a pour objectif d'attirer l'attention de chacun sur les conséquences de la **pollution lumineuse**. Depuis quelques années, celle-ci menace l'environnement nocturne et « éteint » le ciel étoilé. **En 10 ans, le nombre de points lumineux a augmenté de 30%** et s'élève aujourd'hui à 8,7 millions en France : tout cet éclairage artificiel déstabilise la biodiversité nocturne, empêche l'observation des étoiles et représente une consommation d'énergie importante. Le Jour de la Nuit est donc un appel à renouer un lien avec la magie d'une nuit noire préservée.

Comme l'an passé, de nombreuses communes de l'Agglomération du GrandAngoulême participeront à cet évènement durant le week-end, en coupant tout ou partie de leur éclairage public. En 2009, 177 villes avaient participé dans toute la France.

Cette action s'inscrit dans la dynamique de sensibilisation du **Contrat Local Initiative Climat (CLIC) animé par le GrandAngoulême**.

Qu'est ce que le CLIC ?

Le GrandAngoulême a signé **en 2007** un CLIC, avec le **partenariat technique et financier de l'ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) **et de la Région Poitou-Charentes**, déclinaison locale et concrète des accords internationaux visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique sur le plan mondial.

Aujourd'hui, **91 structures** (communes, entreprises, chambres consulaires, associations, fédérations professionnelles, etc.) se sont engagées à mettre en oeuvre des actions en signant une charte d'engagements communs.

Quelques exemples :

- les communes expérimentent des coupures de l'éclairage public et réalisent des diagnostics énergétiques des bâtiments ;
- le GIP (Groupement d'intérêt professionnel) du centre hospitalier a installé 170 m² de panneaux solaires thermiques pour produire de l'eau chaude solaire ;
- le GrandAngoulême a fait de même au camping de Saint-Yrieix et le SMAPE, sur la base de voile du Plan d'eau ;

- la Préfecture, le Département, la ville d'Angoulême, le GrandAngoulême, le Groupe La Poste mettent en place des plans de déplacements d'entreprises pour offrir des alternatives à la voiture dans les déplacements domicile-travail et professionnels ;
- la ville d'Angoulême a ainsi développé un premier réseau de 14 parkings vélos pour faciliter le développement des modes doux ;
- les communes réfléchissent à l'élaboration de menus des cantines avec des produits locaux et de saison, plus respectueux de l'environnement
- Le Grand Angoulême organise depuis deux ans la fête du climat et de l'environnement pour sensibiliser le grand public aux enjeux du changement climatique.

Sur 2009/2010 le GrandAngoulême a ou va mettre en place de **nombreuses actions** (sur les thèmes de l'énergie, l'aménagement, l'écoresponsabilité, la mobilisation des acteurs du territoire) qui permettent de réduire les consommations d'énergie, et de limiter le recours aux énergies fossiles dans les déplacements.

La «cellule climat» du GrandAngoulême : une équipe au service du Plan climat.

Pour faciliter la mise en oeuvre d'actions sur le territoire de l'agglomération, une cellule de cinq salariés travaille sur la thématique, avec : un chargé de mission climat, qui coordonne la démarche auprès des directions du GrandAngoulême et des 91 signataires de la charte d'engagement ; un animateur environnement qui développe des outils de communication et un programme pédagogique sur le changement climatique ; un technicien énergie, qui suit les consommations d'énergie des bâtiments du GrandAngoulême et propose des actions correctives ; il a une homologue à la ville d'Angoulême ; Une personne aide les 14 autres communes du GrandAngoulême à suivre les consommations d'énergie avant d'envisager des actions de réduction des consommations d'énergie ; une personne qui accompagne les communes et les signataires dans leurs opérations de sensibilisation.

Contact : celluleclimat@grandangouleme.fr

Un moment pour apprendre, et partager sur la nuit noire !

A l'occasion du Jour de la Nuit, le GrandAngoulême, le club d'astronomie de Fléac et Charente Nature organisent une **soirée d'observation du ciel étoilé et d'information sur la pollution lumineuse**, le **30 octobre à 20h30 à la salle des fêtes de Touvre**. L'accès est libre et gratuit pour tous.

Plus d'informations :

-sur la manifestation : www.jourdelanuit.fr

-sur la soirée de Touvre : Patrick OURLY, conseiller énergie à l'agglomération : 05 45 38 03 85

www.jourdelanuit.fr/1-2-Les-partenaires-financiers-et
www.jourdelanuit.fr/Grand-Angouleme

Le Jour de la Nuit est une opération nationale initiée par Agir pour l'Environnement, l'Association pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) et 17 autres organisations ; elle bénéficie du soutien du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.



CHARTRE D'ENGAGEMENT DU JOUR DE LA NUIT

I - Objectifs du Jour de la Nuit

Le Jour de la Nuit est une manifestation nationale ouverte à toutes et à tous, dont l'objectif est double :

- ☆ fêter la nuit noire en découvrant ses écosystèmes, sa biodiversité, ses paysages et son ciel étoilé,
- ☆ sensibiliser au problème de la pollution lumineuse et promouvoir les économies d'énergie liée à l'éclairage.

La seconde édition du Jour de la Nuit a lieu le samedi 30 octobre 2010 et fédère, sur tout le territoire, deux types d'opérations :

- ☆ des animations et des sorties grand public en lien avec l'environnement nocturne et la pollution lumineuse,
- ☆ des extinctions de l'éclairage public dans les villes.

Le Jour de la Nuit est labellisé Année Internationale de la Biodiversité.

II - Organismes du Jour de la Nuit

Le Jour de la Nuit compte 19 partenaires qui sont des réseaux nationaux en lien avec la gestion de la nature, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'astronomie ou les collectivités locales :

- Agir pour l'environnement,
- l'ANPCEN (Association nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes),
- l'Association française d'astronomie,
- l'Association des Maires de France,
- le CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables),
- les Eco Maires,
- la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels régionaux,
- la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
- la Fédération des Clubs Connaître et Protéger la Nature,
- France Nature Environnement,

- Les FRANCAS
- la Ligue de l'enseignement,
- Natureparif,
- Le Réseau Action Climat
- le Réseau Ecole et Nature,
- les Réserves naturelles de France,
- Rivages de France,
- La Caisse des Dépôts et Consignations et le Ministère du développement durable apportent leur concours financier au Jour de la Nuit.

Chaque partenaire du Jour de la Nuit apporte sa contribution au succès de l'opération en organisant des manifestations de terrain et en assurant la diffusion et la médiatisation de l'évènement.

III- Engagements des participants

Pour recevoir le label « Jour de la Nuit », les animations et manifestations proposées doivent obligatoirement :

- ★ se dérouler à la date du 30 octobre 2010,
- ★ être gratuites, conviviales, non violentes et ouvertes à tous.

Les manifestations proposées doivent comporter au moins l'un des critères suivants :

- ★ promouvoir la découverte et la protection des écosystèmes et/ou du ciel nocturnes,
- ★ promouvoir les économies d'énergie liées à l'éclairage et un usage rationnel de celui-ci,
- ★ sensibiliser à la problématique de la pollution lumineuse et aux alternatives existantes.
- ★ Concernant les extinctions de l'éclairage public, les organisateurs seront vigilants aux efforts significatifs des collectivités locales participantes et valoriseront les démarches les plus originales et importantes.

Les participants labellisés sont encouragés à utiliser ou à s'inspirer des outils mis en ligne gratuitement sur le site internet www.jourdelanuit.fr (logos, affiches, banderole animée, communiqués et dossiers de presse), pour leur communication auprès des médias et du grand public.